

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL977

présenté par

M. Gillet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 19 TER

À l'alinéa unique, après la première occurrence du mot :

« asile »,

insérer les mots :

« des centre de rétention administrative, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'intégrer également les places en centre de rétention administrative dans le décompte du taux de 20 % à 25 % de logements sociaux imposé aux communes depuis la loi « SRU ».